

Le président de la haute cour de justice, M. Bérenger, a terminé, ainsi que nous l'avons annoncé, l'interrogatoire préliminaire et purement de forme des vingt-huit accusés arrêtés par suite de l'attentat du 13 juin dernier, et renvoyés devant la haute cour siégeant à Versailles, où ils comparaitront le 10 octobre prochain. Dans cet interrogatoire, fait en vertu de l'art. 294 du code d'instruction criminelle, ces accusés ont été interpellés de déclarer s'ils avaient fait ou non choix des conseils qui devaient les aider dans leur défense; dix-neuf d'entre eux ont répondu affirmativement; les neuf autres ayant déclaré qu'ils n'avaient encore fait aucun choix, le président de la haute cour a désigné sur-le-champ pour les assister neuf avocats. dont sept du barreau de Paris et deux du barreau de Versailles.

La défense générale se trouve en conséquence distribuée maintenant de la manière suivante :

Seront défendus les accusés : Chipron, par M^e Armand, du barreau de Paris, nommé d'office; Dufélix, par M^e Th. Bac, du barreau de Limoges, choisi; Napoléon Lebon, par M^e Villaumé, du barreau de Nancy, choisi; Beaune, par M^e Madier de Montjau aîné, du barreau de Paris, choisi; Langlois, par M^e Mourfoir, du barreau de Versailles, nommé d'office; Paya, par M^e Detours, du barreau de Moissac, choisi; Bureau, par M^e Charles Dain, du barreau de Paris, choisi; Commissaire, par M^e Combier, du barreau de Nîmes, choisi; Suchet, par M. Ed. Baume, du barreau de Paris, choisi; Maigne, par M^e Decoux-Lapeyrière, du barreau de Paris, nommé d'office; Fargin-Fayolle, par M^e Deschamps, du barreau de Rouen, choisi; Pilhes, par M^e Jules Favre, du barreau de Paris, choisi; Daniel Lamazière, par M^e Michel (de Bourges), du barreau de Bourges, choisi; Boch, par M. Victor Chauffour, du barreau de Strasbourg, choisi; Vauthier, par M^e Nogent Saint-Laurens, du barreau de Paris, nommé d'office; Deville, par M^e Ducros, du barreau de Paris, id.; Gambon, par M^e Félix Payen, du barreau de Versailles, nommé d'office; Guinard, par M^e Jules Favre, du barreau de Paris, choisi; Achintre, par M^e Ernest Picard, du barreau de Paris, nommé d'office; Delahaye, par M^e Culler, du barreau de Paris, choisi; Merliot, dit *Morillo*, par M^e Laissac, id., id.; Fraboulet de Chalandar, par M^e Coralli, id., id.; Vernon, par M^e Culler, id., id.; Angelot, par M^e Desmarests, id., id.; Lemaître, par M^e Ernest Boinvilliers, nommé d'office; Forestier, par M^e Senard, du barreau de Paris, choisi; Schmitz, par M^e Boalliche, du barreau de Paris, nommé d'office; André, par M^e Paul Varin, du barreau de Caen, choisi.

Les travaux de la salle de la cour d'assises sont à peu près achevés.

M. Bérenger et tous les membres de la haute cour habiteront les appartements occupés jadis par le duc de Nemours dans le palais de Versailles.

= Curt. =

Plusieurs condamnations ont été prononcées déjà par les conseils de guerre siégeant à Lyon contre des ouvriers ou d'autres citoyens accusés d'avoir pris part aux troubles du 14 juin. Deux ouvriers en soie, Laloge père et fils, ont été condamnés, le premier à deux ans, le second à cinq ans de prison. Laurent Daumont, cordonnier, convaincu d'avoir harangué la foule sur le perron de l'hôtel de ville en l'appelant aux armes, subira quinze ans de détention. Un contumace, Canu, qui a été vu en armes derrière une barricade de la Croix-Rousse, a encouru la peine de la déportation. Curt, liseur de dessin, défendu par un de ses camarades, M. Charrier, membre du conseil des prud'hommes, a été déclaré non coupable par le jury. M. Machard, avocat à Nantes, a également été acquitté.

— M. Robillard, gérant du journal *la Révolution démocratique et sociale*, condamné par défaut, le 27 août dernier, à trois années d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende pour divers délits résultant d'un article publié dans l'un des derniers numéros de cette feuille, avait formé opposition à cet arrêt, mais, comme il ne s'était pas présenté à l'audience d'hier, où son affaire était appelée, la cour d'assises de la Seine a confirmé l'arrêt rendu par défaut.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

(Année 1849.)

XXII.



La passementerie n'a jamais été portée au point de perfection où

Pour épargner aux colons une perte de temps et des déplacements dispendieux, l'administration avait décidé que l'exposition des produits de l'espèce animale durerait seulement un jour, et aurait lieu le 7 septembre. 30 exposans ont amené ce jour-là 25 animaux appartenant à la race chevaline, 26 à la race bovine, 80 environ à la race ovine, et 5 à la race porcine.

— L'Académie des beaux-arts a jugé, dans sa séance d'aujourd'hui, le concours de paysage historique dont le sujet à traiter par les concurrens était la mort de Milon de Crotoné. Elle a décerné le 1^{er} grand prix à M. Charles-Joseph Lecointe, de Paris, âgé de 26 ans, élève de MM. Aligny et Picot; le 2^e grand prix à M. Marie-Alfred de Coursou, de Migné (Vienna), âgé de 29 ans, élève de M. Drolling.

L'exposition publique du concours des grands prix de peinture d'histoire dont le sujet à traiter par les concurrens est Ulysse reconnu par Euricléé, aura lieu à l'école des beaux-arts les mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 septembre.

— On assure que le chemin de fer de Paris à Strasbourg (section d'Épernay à Châlons) sera ouvert à la circulation publique dans les premiers jours d'octobre. Tous les travaux d'art et de terrassement sont achevés jusqu'à Châlons.

— À plusieurs reprises, quelques essais de transports de cavalerie par le chemin de fer avaient été tentés en Belgique; mais ces essais n'avaient pas réussi complètement. Voici quelques détails sur de nouvelles expériences faites dans ce but par les soins de M. Masui, directeur des chemins de fer belges :

Deux divisions de cuirassiers, composées de 180 chevaux, ont été transportées par chemin de fer de Malines à Bruxelles. Deux convois composés chacun d'une diligence pour les officiers, quatre wagons pour les soldats, quinze wagons pour les chevaux et deux wagons pour le transport des ponts mobiles destinés à l'embarquement et au débarquement des chevaux, avaient été préparés dans la station de Malines. Les deux divisions de cuirassiers en grande tenue sont venues se ranger en bataille par demi-division devant le convoi qui devait les transporter; les soldats, après avoir mis pied à terre, ont successivement conduit leurs chevaux tout bridés et anarchés dans les wagons par les deux extrémités de chaque convoi, et sont allés se placer dans les wagons qui leur étaient destinés.

Les quinze wagons pour les chevaux sont disposés à la suite les uns des autres et reliés par une espèce de pont qui les fait communiquer entre eux par les deux extrémités du convoi, ce qui accélère singulièrement l'opération. L'ensemble de cette suite continue de wagons ressemble à une vaste écurie en quinze compartimens, dans chacun desquels viennent se placer à droite et à gauche trois chevaux serrés les uns contre les autres, et maintenus par une chaîne passée dans l'anneau du bridon de parade, de telle sorte qu'on n'a à craindre ni les ruades ni les accidens. Les chevaux ont monté et descendu lestement les ponts mobiles placés aux deux extrémités du convoi, et dont la pente est douce et adroitement ménagée; ils ont pris place à côté les uns des autres, six par wagon, sans faire aucune difficulté. Nous ajouterons que les ponts mobiles, pour l'ascension et la descente des wagons, sont construits de telle sorte qu'on peut toujours les adapter et opérer immédiatement, en quelque endroit que ce soit, le débarquement des chevaux.

L'embarquement des 180 chevaux était terminé en 30 minutes. Les convois se sont mis en marche pour Bruxelles, où ils sont arrivés en 35 minutes. Le retour de Bruxelles à Malines s'est effectué dans le même espace de temps, et le débarquement s'est opéré dans cette station en moins de 20 minutes, avec le plus grand ordre et la plus grande précision.

— On écrit de Brest, 18 septembre :

« Le vaisseau le *Valmy*, après avoir terminé ses épreuves de navigation, est rentré dans le port. On a reconnu que ce magnifique navire, le plus beau de la marine française, manquait sur l'eau de la principale condition, la stabilité. Le défaut qu'on lui reproche entraînerait pour l'Etat une perte de plusieurs millions; mais on va chercher à remédier à cet inconvénient. On a enlevé hier au vaisseau ses trois bas mâts, qui seront raccourcis d'un mètre, et ses mâts supérieurs seront remplacés par ceux de bâtimens plus faibles. Toute sa coque a été soufflée; peut-être sera-t-on obligé, pour pouvoir tirer parti du *Valmy*, de raser sa batterie haute. Il reviendra, après toutes ces modifications, à trois millions et demi, et l'on n'aura qu'un vaisseau du plus faible rang. Dans tous les cas, donc, c'est une construction malheureuse pour la marine et pour le trésor. »

— Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, de nouveaux détails